

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 JUIN 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mmes Anne SERRE - Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFREYAU, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAL, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI jusqu'à 20 h 30 - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mmes Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI à partir de 20h30 - Valériane ALEXANDRE - M. Pascal DAGES

POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à M. Bertrand GAUFREYAU
 M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
 Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS à partir de 20h30
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
 M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : RACCORDEMENT ELECTRIQUE DES TENNIS DU SABLAR : CONVENTION AVEC ERDF

ERDF a sollicité la Ville de Dax afin de construire un réseau électrique producteur sur le site des Tennis du Sablar.

Ce réseau nécessite la pose de deux coffrets et d'un câble souterrain, d'une longueur de 47 mètres, sur les parcelles communales cadastrées AL n° 9 et 241, conformément au plan ci-joint.

Il convient donc d'instituer une servitude sur les parcelles susvisées. Cette dernière fera l'objet d'une convention qui sera, par la suite, concrétisée par la signature d'un acte authentique reçu par Maître VONACHEN, Notaire d'ERDF, à ses frais.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERTRAND GAUFRYAU, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'institution d'une servitude au profit d'ERDF, sur les parcelles communales cadastrées AL n° 9 et 241, situées rue des Prairies.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, annexée à la présente, puis l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140626-24-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 30 Juin 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».